LES ADRETS
(Isère)

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
Séance du lundi 17 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 17 juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune des Adrets dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire **en salle du conseil**, sous la présidence du 1ER Adjoint, Monsieur Joël DUCROS.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 13/07/2023
Étaient présents : M. BOUSSUGES François, M. BRUNET-MANQUAT Florian, M. CARTIER-MILLON Damien, Mme CORDIER Valérie, M. DUCROS Joël, M. Philippe GONSSOLIN, M. LICANDRO Raphaël, Mme MARTIN-ARGOUD Laurie, , M. PETIOT Noël, Mme THIEFFENAT Sabirine.
Absents : M. COLNAGHI Claude, Mme DE YPARRAGUIRRE Nathalie, Mme FINET Tiffenn, Mme PERREAU Delphine, Mme RIVENS Sophie.

Secrétaire de séance : M. CARTIER-MILLON Damien

Le quorum étant atteint, Monsieur Joël DUCROS, 1er Adjoint ouvre la séance à 19h04.

ORDRE DU JOUR

Demande de subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur de collectivités territoriales touchées par des évènements climatiques.

~

1. Demande de subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur de collectivités territoriales touchées par des évènements climatiques.

Monsieur Joël DUCROS rappelle que la commune des Adrets a été touchée par un orage d'une grande violence le samedi 3 juin 2023 provoquant des ruissellements très importants, des coulées de boues et de matériaux ainsi que des glissements de terrain.

Les ruissellements ont occasionné des dégâts en traversant des habitations et terrains privés, et causé de multiples détériorations sur des équipements publics de la commune.

Un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposé auprès des services préfectoraux.

L'état de catastrophe naturelle ne concerne que le patrimoine bâti et les éléments assurés au titre des dommages aux biens.

La dotation de solidarité permet de couvrir les frais des travaux de remise en état des biens non assurables. En l'espèce, la réfection de la voirie communale, la réparation de réseaux d'eau pluviale, de ponts…

Monsieur Joël DUCROS sollicite des membres de l'Assemblée de donner à Madame la Maire l'autorisation d'établir un dossier de demande de subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales touchées par des évènements climatiques.

Le montant de la remise en état des équipements détériorés n'est pas encore finalisé mais devrait dépasser les 250 K€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** les travaux visant à restaurer à l'identique les ouvrages endommagés à la suite des intempéries ;

- **d'autoriser** Madame la Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques ;

- **de charger** Madame la Maire de solliciter auprès de l'État, du conseil Régional, du Conseil Départemental et du conseil de la communauté de communes Le Grésivaudan, l'attribution des subventions contribuant à la réparation des dégâts causés par les événements climatiques du 3 juin dernier.

Nombre de voix :
Pour : 10 Contre : Abstention :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures et 8 minutes.
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents.

M. CARTIER-MILLON Damien

M. DUCROS Joël

MAIRIE DES ADRETS (Isère)